

La MEL, en application de la loi, va devoir installer un autre dispositif de collecte du verre.

Ce sont des Bornes d'Apport Volontaire qui recueilleront cette matière.

La MEL prévoit d'en installer 1000 par an pendant 5 ans.

Elle étudie avec ses villes la meilleure implantation possible.

Aussi, tout habitant pourra déposer son verre lors de ses déplacements.